

Année scolaire 2026-2027

POUR LA RENTREE

- Pour les responsables financiers n'ayant pas souhaité l'étude automatique du droit à bourse, le dossier de demande de bourse sera à faire à la rentrée.
- L'attestation d'assurance scolaire sera à rendre au professeur principal en septembre :
 - l'assurance responsabilité civile est obligatoire.
 - l'assurance scolaire individuelle accident est vivement conseillée pour les activités purement scolaires, elle est obligatoire pour toute sortie, voyage scolaire, activité sportive (hors EPS).

RENTREE DES ELEVES

Mardi 1er septembre 2026

- 6^{ème} : de 9h15 à 15h30

- 5^{ème} : de 10h20 à 12h30 (pas de cours l'après-midi)

- 4^{ème} : de 14h à 16h

et 3^{ème} : de 14h30 à 16h30

Les élèves du dispositif ULIS feront leur rentrée avec leur classe d'inclusion selon leur niveau.

Pour ce jour de rentrée **tous les élèves de 6^{ème} mangeront à la cantine** à midi : le déjeuner leur sera offert par le collège.

Pour tous les élèves, les cours commenceront le mercredi 2 septembre 2026 selon l'emploi du temps.

Les modalités précises de rentrée pourront être consultées sur le site internet du collège avant la rentrée : <https://truffaut-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

PERMANENCES ADMINISTRATIVES DURANT LES CONGES D'ETE

Du 6 au 10 juillet 2026 et du 26 août au 31 août 2026

Permanences téléphoniques : tous les matins de 9h à 12h.

Accueil physique au secrétariat : sur rendez-vous.